

FONDATION DE LA COMMUNE D'ANIÈRES POUR LE LOGEMENT

CONCOURS SIA DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE POUR SENIORS

Route de Chevrens 100 – Chevrens
(COMMUNE D'ANIÈRES – GENÈVE)



/ Introduction	4
/ Rapport du jury	5
/ Concours	9
/ Approbation du jury	11
/ Levée de l'anonymat	12
/ Lauréats	16
/ 2^e tour d'élimination	29
/ 1^{er} tour d'élimination	45
/ Impressum	64

INTRODUCTION

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DE LA FONDATION

Répondre aux besoins des seniors en matière de logements et préserver l'âme sociale du lieu, c'est le défi que les concurrents ont dû relever.

La ferme de l'Astural marque l'entrée du hameau de Chevrens depuis sa construction aux alentours de 1838. Au début des années 1930, une citoyenne d'Argovie l'achète pour y habiter jusqu'en 1956. Par la suite, elle vendra sa maison à une association socio-éducative, l'Astural, qui la transforma en foyer d'accueil.

En 2020, la Fondation de la commune d'Anières pour le logement a pu acquérir le bâtiment et décide d'y construire des habitations qui répondent aux besoins des aniérois, plus spécifiquement des aîné-e-s souhaitant rester sur la commune.

La Fondation aspire à conserver l'âme sociale du lieu et encourager les synergies intergénérationnelles avec les habitants de la commune et, en particulier, les jeunes du foyer de l'Astural qui sont toujours accueillis dans les nouveaux bâtiments à côté de l'ancienne ferme.

Claudine HENTSCH

Présidente de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU JURY

Bienvenue aux aînés à Chevrens.

Un projet qui respecte la qualité du site et qui propose un lien entre les nouveaux bâtiments d'Astural et le village de Chevrens.

- // Une organisation de logements qui offre la meilleure habitabilité pour les aînés.
- // Des espaces de rencontres naturels entre les habitants.
- // Des prolongements extérieurs pour chaque logement, bien dimensionnés et protégés.
- // Une cour, des bancs, un potager, un jardin, autant d'éléments qui encouragent la vie ensemble.
- // Une construction durable proposant un concept constructif rationnel, une économie de réalisation et d'exploitation.
- // Une simplicité d'usage et des matériaux qui respectent la nature...

Voilà tous les enjeux auxquels douze bureaux d'architectes, soigneusement choisis, ont apportés des réponses très diverses mais toutes d'excellente qualité.

Cette richesse de propositions montre à quel point la décision de la Fondation d'avoir voulu un concours de projet SIA était la bonne.

Elle montre surtout la grande valeur du projet lauréat.

Bienvenue aux aînés à Chevrens.

Jean-Marc COMTE, architecte
Président du jury

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Fondation de la commune d'Anières pour le logement
p.a. :
Mairie d'Anières
Route de la Côte-d'Or 1
1247 Anières

ORGANISATEURS DU CONCOURS

Hervé BASSET, architecte SIA, et Bertrand REICH, avocat

GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Il s'agit d'un concours de projets d'architecture, tel que défini par le Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, avec procédure sélective, soumis à la législation sur les marchés publics.

La première procédure a permis de retenir 12 candidats sur la base d'un dossier de sélection non anonyme.

La deuxième procédure a consisté en un concours anonyme selon le règlement SIA 142.

OBJET ET OBJECTIF DU CONCOURS

La Fondation de la commune d'Anières pour le logement (FCAL) a décidé d'organiser un concours SIA 142 avec procédure sélective afin de réaliser un petit immeuble destiné principalement aux seniors.

La FCAL est propriétaire de la parcelle 6329 d'une surface de 1'610 m² sur la commune d'Anières en zone de hameaux (hameau de Chevrens).

Le bâtiment existant sera démoli.

Le règlement du plan de site exigeant une reconstruction sur la même implantation et dans le même gabarit, une dizaine de logements aux normes pour personnes à mobilité réduite, ainsi qu'une salle de réunion au sous-sol, devraient être réalisés.

L'intégration du projet dans le site et la flexibilité de la typologie des logements ont été deux des critères particulièrement analysés par le jury.

PROGRAMME DES LOCAUX

(SELON LE CAHIER DES CHARGES DU CONCOURS)

La future construction, conforme aux normes pour handicapés, est destinée principalement à accueillir des logements pour seniors.

La typologie des appartements sera la suivante :

Un 4 pièces, le solde en 3 pièces. Sur un niveau, une chambre sera située entre 2 appartements et accessible de l'un ou de l'autre de manière à transformer un 3 pièces en 4 pièces.

Prévoir en plus une petite salle commune au rez-de-chaussée (environ 30 m²) permettant la rencontre entre locataires, avec terrasse extérieure.

En raison des surfaces restreintes, le bâtiment ne comportera pas une cuisine et une salle à manger collectives. Une synergie avec les bâtiments de l'Astural voisins sera étudiée.

Le sous-sol comprendra une salle de réunion de 60 m² avec, en plus, une cuisinette, un wc hommes, un wc femmes et un espace de rangement d'environ 10 m². Ce local sera accessible directement par un ascenseur et un escalier extérieur, ce dernier pouvant bénéficier de la disposition de l'art. 4 du règlement du plan de site permettant un agrandissement mineur. Un éclairage naturel de ce local est souhaité.

Ce niveau comprendra également les locaux techniques, une cave par logement et une buanderie (sans service).

Un ascenseur reliera tous les niveaux.

Pas de bureau pour un permanent.

Aménagements extérieurs :

Prévoir un aménagement paysager en intégrant les places de parking.

Tous les accès, paliers et seuils seront traités afin de garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (chaises roulantes, poussettes).

Parkings :

Le nombre de places sera conforme au Règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés L 5 05.10 (RPSFP), secteur IV.

L'art. 5 al. 6 du RPSFP, concernant les immeubles avec encadrement pour personnes âgées, permettant un nombre de places de stationnement correspondant aux besoins calculés selon les ratios cités à l'alinéa 1, sera appliqué. Il est recommandé de réaliser un quart des places pour les personnes handicapées.

CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Les projets ont été jugés sur la base des critères suivants :

Concept architectural et intégration dans le site

- / respect du règlement du plan de site et de la qualité du site
- / polyvalence typologique (évolutivité et qualité fonctionnelle des logements)
- / qualité des espaces collectifs intérieurs
- / aménagements extérieurs, prolongement extérieur des logements
- / relation entre espace public et privé

Concept constructif et économique du bâtiment

- /** rationalité du concept constructif
- /** économie de réalisation
- /** économie d'exploitation
- /** conformité du projet par rapport aux exigences légales et réglementaires
- /** respect des exigences de sécurité

Concept environnemental

- /** écologie du projet avec un concept simple et efficace s'intégrant dans un principe de développement durable

JURY

Le jury était composé des personnes suivantes :

Président

M. Jean-Marc COMTE, architecte dipl. EPFL – SIA

Membres professionnels indépendants du maître de l'ouvrage

M. Christian FOEHR, architecte dipl. EAUG – SIA

M. Fabio FOSSATI, architecte dipl. EPFL – SIA AGA

M^{me} Romaine de KALBERMATTEN, architecte dipl. EPFL – SIA

M^{me} Marie-Laure NAVILLE, architecte dipl. EAUG – SIA

Membres non professionnels dépendants du maître de l'ouvrage

M^{me} Denyse BARBEZAT, membre de la Fondation

M. Giuseppe RICCIUTI, membre de la Fondation

M. Jean-Marc THIERRIN, membre de la Fondation

Suppléants professionnels indépendants du maître de l'ouvrage

M. Hervé BASSET, architecte dipl. EAUG – SIA

M. Jean-Luc SCHNEEBERGER, architecte dipl. EPFL

Suppléante non professionnelle dépendante du maître de l'ouvrage

M^{me} Dominique de SAINT-PIERRE, membre de la Fondation

Spécialistes-conseils (experts)

M^{me} Sylviane KELLENBERGER, architecte, Service des monuments et des sites

M^e Bertrand REICH, avocat

M^{me} Anne BOSSHARD, responsable urbanisme et projets, commune d'Anières

DISTINCTIONS ET PRIX

Conformément au règlement SIA 142 et à la ligne directrice «Détermination de la somme globale des prix» révisé en juin 2015, la somme globale des prix et indemnités s'élève à Fr. 100'000.– HT.

3 prix ont été attribués.

Par ailleurs, une indemnité de Fr. 5'000.– HT a été attribuée à tous les candidats du concours dont le dossier a été admis au jugement.

CALENDRIER DU CONCOURS

Procédure sélective

Lancement de la procédure	14 septembre 2020
Visite du site	Libre
Délai pour la réception des questions sur Simap	25 septembre 2020
Réponses du jury aux questions sur Simap	5 octobre 2020
Remise des dossiers	13 octobre 2020, avant 16 h
Décision de sélection au concours et notifications	8 novembre 2020

Concours

Envoi des documents	12 novembre 2020
Délai pour la réception des questions	3 décembre 2020
Réponses du jury aux questions	18 décembre 2020
Remise des projets	11 février 2021, avant 16 h
Jugement du concours	23 et 23 mars 2021
Courriers de notifications	22 avril 2021
Publication du jugement	mai 2021
Exposition des projets	mai 2021

DOSSIERS DE CANDIDATURE RENDUS

Les dossiers de candidature, reçus lors de la phase sélective, ont été au nombre de 29 dont 1 écarté du jugement en raison d'une réception tardive du courrier.

28 dossiers ont été examinés par le jury à la salle du Conseil de la mairie d'Anières le 30 octobre 2020.

A l'issue de la procédure de sélection, 12 dossiers ont été retenus pour participer au concours.

CONCOURS

DÉROULEMENT DES SÉANCES DU JURY

Le jury s'est réuni au Pavillon Sicli le lundi 22 et mardi 23 mars 2021.

M^{me} Dominique de SAINT-PIERRE, suppléante, est absente.

CONTRÔLE ET CONFORMITÉ DES PROJETS RENDUS

12 projets sont parvenus à la Fondation dans le délai prescrit.

Les dossiers comprenaient l'ensemble des documents demandés dans le cahier des charges.

Il s'agit des projets suivants :

- / Comme un gant
- / Dentelle
- / Le 22 à Anières
- / Le centre de la Terre
- / Le grand Stöckli
- / Lieux de vie
- / Ombrelle
- / Origami
- / Scrabble
- / Thé ou café ?
- / Trudy-21
- / Village people

PROJETS ADMIS AU JUGEMENT

Le jury a décidé d'admettre au jugement les 12 projets rendus.

L'ensemble du jury a procédé à une première prise de connaissance des projets.

PROJETS À EXCLURE DE LA RÉPARTITION DES PRIX

Le jury constate que les projets répondent, dans les grandes lignes, au programme du cahier des charges.

PREMIER TOUR DU JUGEMENT

Le jury décide d'éliminer les projets suivants :

- / Le 22 à Anières
- / Origami
- / Scrabble
- / Trudy-21
- / Village people

DEUXIÈME TOUR DU JUGEMENT

Le jury décide d'éliminer les projets suivants :

- /** Comme un gant
- /** Dentelle
- /** Lieux de vie
- /** Ombrelle

TOUR DE REPÊCHAGE

Un tour de repêchage est réalisé par le jury mais, après le passage devant les planches des projets éliminés au premier et au deuxième tour, aucun d'entre eux ne présente suffisamment d'éléments susceptibles de revenir dans le dernier tour d'évaluation.

CLASSEMENT

- /** 1^{er} rang – 1^{er} prix: Thé ou café?
- /** 2^e rang – 2^e prix: Le centre de la Terre
- /** 3^e rang – 3^e prix: Le grand Stöckli

M. Jean-Marc COMTE



M. Christian FOEHR



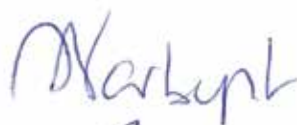
M. Fabio FOSSATI



M^{me} Romaine de KALBERMATTEN



M^{me} Marie-Laure NAVILLE



M^{me} Denyse BARBEZAT



M. Giuseppe RICCIUTI



M. Jean-Marc THIERRIN



M. Hervé BASSET

M. Jean-Luc SCHNEEBERGER

1^{er} RANG – 1^{er} PRIX

THE OU CAFE?

ARCHITECTES

IN_OUT Architecture sàrl

Cathrin TREBELJAHR

Rue du Stand 37 – Genève

COLLABORATRICES

Beariz GARCIA, Magali BRESSON

2^e RANG – 2^e PRIX

LE CENTRE DE LA TERRE

ARCHITECTES

ACAU Architecture sa

Antoine DELLENBACH, Darius GOLCHAN

Rue des Allobroges 9 – Carouge

COLLABORATEURS

Ludovica BRIZIO, Liliana Franco TEIXEIRA,

Enric ROVIRA FERRER, Océane LEPRINCE,

Salim AIT EL KADI

3^e RANG – 3^e PRIX

LE GRAND STÖCKLI

ARCHITECTES

2b Architectes sàrl

Philippe BEBOUX, Stéphanie BENDER

Avenue de Beaumont 22A – Lausanne

COLLABORATEURS

Gilda BLETTERY, Luca HOSER, Nadia BERTHIER,

Eugenio BRUNO, Charles GAEREMYNCK, Loïc ZBINDEN,

Julie RIONDEL, Nathan HOUSSIN

COMME UN GANT

ARCHITECTES

ATBA sa

Stéphane FUCHS

Rue Soubeyran 7 – Genève

ALTORFER BON Architectes

Gregory BON

Kochstrasse 10 – Zurich

COLLABORATEURS

Florent LUCINI, Jonas ALTORFER

DENTELLE

ARCHITECTES

TRIBU architecture sa

Rue Saint-Martin 7 – Lausanne

LE 22 A ANIERES

ARCHITECTES

BUNQ sa

Laurent GAILLE, Cyril LECOULTRE, Julien GRISEL, Philippe GLOOR

Route de l'Eglise 8 – Corsier

COLLABORATEURS

Michele DI MATTEO, Xavier POULAIN

LIEUX DE VIE

ARCHITECTES

AMALDI-NEDER et associés architectes sàrl

Paolo AMALDI, Federico NEDER, Hania COCHARD-KHALEF

Rue de Veyrier 19 – Carouge

COLLABORATEURS

Sarah LORENZINI, Francisco GARCIA LEZAMA

OMBRELLE

ARCHITECTES

PERSONENI RAFFAELE Architectes sàrl

Fabio PERSONENI, Fabrizio RAFFAELE, Colette RAFFAELE
Rue Saint-Pierre 3 – Lausanne

COLLABORATEURS

Spela GLAVAC, Rita PIRES, Gianni VERRILLO, Adrien CLAIRAC

ORIGAMI

ARCHITECTES

PFR Architectes sa

Andrea PELLACANI, Damien ROMANENS, Paolo PELLACANI
Place Claparède 5 – Genève

COLLABORATEURS

Juliette CONTAT, Bérénice AUBRY, Yassine SAM

SCRABBLE

ARCHITECTES

JOUD VERGELY BEAUDOIN Architectes

Christophe JOUD, Lorraine BEAUDOIN
Rue du Maupas 28 – Lausanne

COLLABORATEURS

Mathilde CATALAN, Odile DOEPPER, Pierre MARMY, Camille DELAUNAY, Lise NAVALLON

TRUDY-21

ARCHITECTES

CARNEIRO Architectes sa

Antonio CARNEIRO
Avenue Cardinal-Mermillod 36 – Carouge

COLLABORATEURS

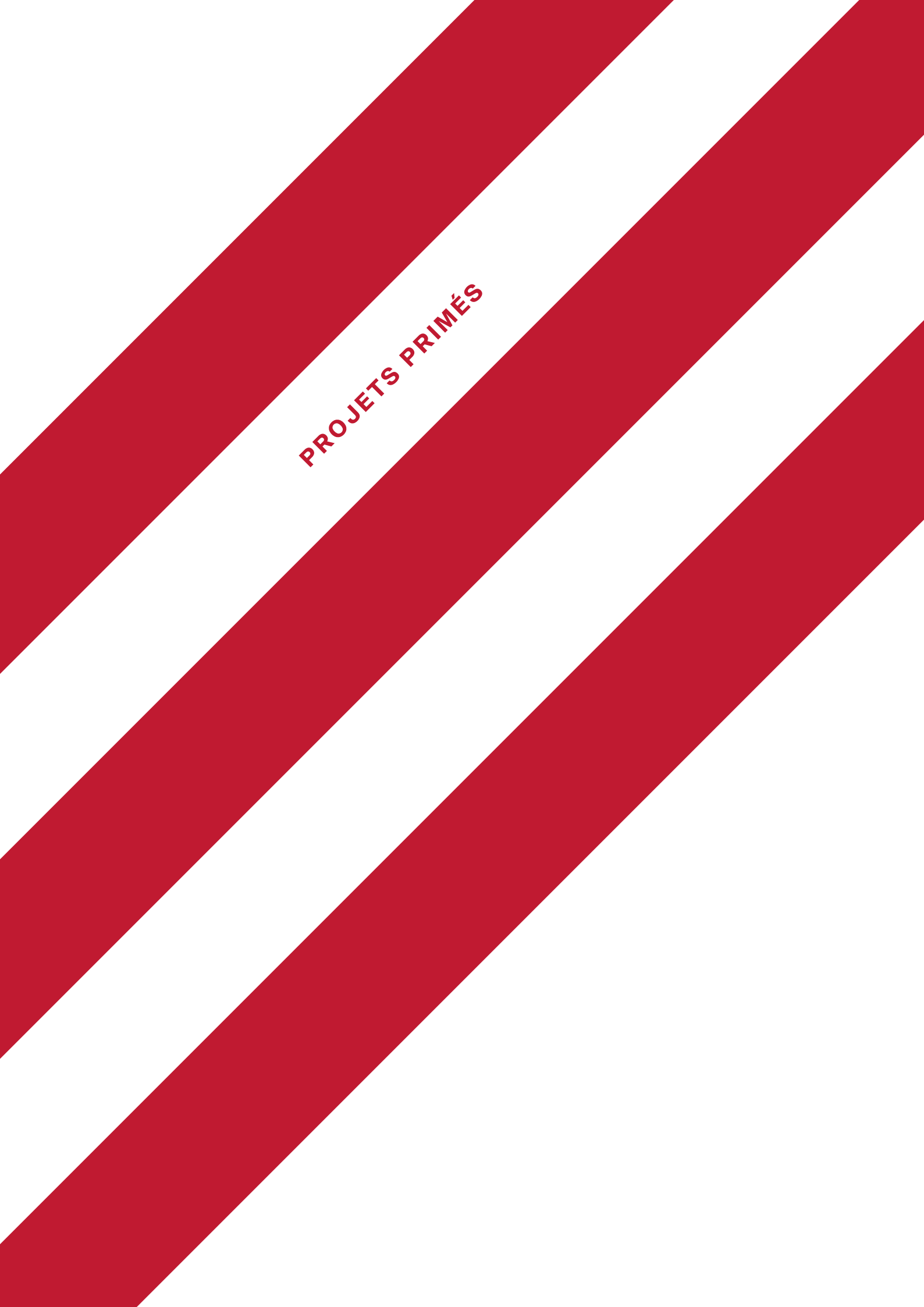
Sergio DE JESUS, Christine DUMAS, Alejandro GARCIA, Raquel GONCALVES, Alexandre PEDAT

VILLAGE PEOPLE

ARCHITECTES

CLR Architectes sa

Damien CHEVALLEY, Patrick LONGCHAMP, Véronique ITEN, Santiago WEIDELI
Rue des Vieux-Grenadiers 8 – Genève



PROJETS PRIMÉS

1^{er} RANG – 1^{er} PRIX

THE OU CAFE?

Le projet « THE OU CAFE » intègre, dans un même volume, le bâtiment principal et les annexes qui s'affinent dans l'opération. Il fait un clin d'œil amusé et peut-être critique sur la matérialité des bâtiments de l'Astural qui miment le bois alors qu'ils ont une façade en béton. Le travail du bois, plutôt subtil, est ici développé sur la verticalité par un système de panneaux liés par des joints qui se dédoublent ou triplent selon l'étage. Ce module vertical est également utilisé pour les vitrages. Ce dessin et ce matériau, le bois, créent une articulation entre les bâtiments de l'Astural et le hameau de Chevrens tout en manifestant son indépendance. Les références sont à chercher ailleurs, plutôt dans l'image que renvoient les bâtiments agricoles en lien avec la campagne environnante.

La proposition d'utiliser un bois thermo huilé permet d'envisager la problématique de l'entretien avec une certaine sérénité.

Le toit, avec sa cassure issue du gabarit, accentue cette volonté de finesse et la liaison avec les bâtiments du hameau à travers l'usage de la tuile plate. La lucarne, considérée comme un avatar qui ne correspond pas à ce qui est du patrimoine dans ce type d'environnement bâti, est remise en question. Le tout forme un bâtiment simple, élancé, qui prend la place de l'existant en racontant une nouvelle histoire et en se distançant de la matérialité des maisons du hameau.

Les aménagements extérieurs mettent à distance le parking et l'arrivée se pratique dans un environnement de verdure. Il manque des informations sur la matérialité du sol que l'on devine avec une progression de matériau étanche dans la terre et l'herbe.

L'entrée partage le bâtiment en deux parties inégales en surfaces et intègre en transparence des espaces de transition, entrée, seuil devant l'ascenseur, salle de réunion. Tout ce dispositif est structuré par la construction bois et le noyau central longitudinal qui latéralement intègre les éléments techniques des appartements.

Les neuf appartements ont des typologies intéressantes dans les possibilités d'appropriation que permettent certaines pièces. Chacun bénéficie de deux orientations, d'une entrée généreuse et d'espaces ouverts et lumineux pour les pièces de jour.

La partie centrale répond avec intelligence et sensibilité à la question des espaces partagés et des pièces capables de loger des membres des familles. Cet espace, placé entre deux façades, ouvert et traversant, peut être divisé lui-même en plus petits espaces offrant une multitude d'appropriations et d'usages possibles dans sa partie sud. Il réussit à combiner les deux usages sans hypothéquer une pièce, faute d'utilisateur. Il offre ainsi aux habitants une réelle dynamique de partage et une plus-value d'habitabilité et d'accueil pour des personnes de l'extérieur.

La salle de réunion, localisée sous le pignon est, se glisse sous le bâtiment par deux accès latéraux soit depuis la cour, soit depuis le jardin. Deux petites cours extérieures basses sont reliées par des escaliers au terrain naturel. Elles permettent d'éclairer naturellement et généreusement la salle depuis deux côtés. Ces transitions engendrent des seuils qui vont permettre de prolonger les réunions ou de favoriser quelques discussions plus privées en marge de la réunion. Avec ces cours, elle offre un usage collectif qui va au-delà de simples réunions, mais à nouveau avec un grand sens de la volonté recherchée par la commune d'Anières de valoriser la vie sociale et le bien-être de ses habitants.

Le jury souhaite formuler les recommandations suivantes :

La cour d'entrée doit bénéficier de plus de plantations et d'un soin plus particulier dans le parking, la transition matérielle doit être plus fine et progressive. Elle encourage à prévoir des plantations d'arbres, à maintenir un maximum de pleine terre et de préserver autant que possible des surfaces perméables. Elle encourage également des possibilités d'occupation de cet espace.

Les abords extérieurs de la salle commune doivent être traités avec finesse et transparence. A l'intérieur, il conviendra de sécuriser l'accès aux logements en déplaçant les wc et en fermant la cage d'escalier.

Les usages extérieurs ne doivent pas être matérialisés par des clôtures, murs et autres séparations.

La commune d'Anières ne souhaite pas de pellets de bois pour sa production de chaleur, mais envisage de travailler avec la géothermie.



Mutation du hameau de Chevrens
Cerner le tissu urbain existant, préserver ce qui est intéressant, réorganiser le reste. Le projet s'inscrit dans une logique de continuité. Les deux parties sont reliées par une progression fluide. Le village de Chevrens est réorganisé, réajusté, complété par de petits logements de transition pour intégrer le tissu de Chevrens au projet. Les deux parties, Chevrens et le hameau de Chevrens, sont reliées par une progression fluide.



Dualité paysagère
Le hameau de Chevrens est à l'ouest de Chevrens, tout en paysage, et le village de Chevrens est à l'est de Chevrens. Le projet s'inscrit dans une logique de continuité. Les deux parties sont reliées par une progression fluide. Le village de Chevrens est réorganisé, réajusté, complété par de petits logements de transition pour intégrer le tissu de Chevrens au projet. Les deux parties, Chevrens et le hameau de Chevrens, sont reliées par une progression fluide.

Valeur intrinsèque locale
Le projet s'inscrit dans une logique de continuité. Les deux parties sont reliées par une progression fluide. Le village de Chevrens est réorganisé, réajusté, complété par de petits logements de transition pour intégrer le tissu de Chevrens au projet. Les deux parties, Chevrens et le hameau de Chevrens, sont reliées par une progression fluide.

Références
Le projet s'inscrit dans une logique de continuité. Les deux parties sont reliées par une progression fluide. Le village de Chevrens est réorganisé, réajusté, complété par de petits logements de transition pour intégrer le tissu de Chevrens au projet. Les deux parties, Chevrens et le hameau de Chevrens, sont reliées par une progression fluide.



Programme et caractéristiques techniques
Le projet s'inscrit dans une logique de continuité. Les deux parties sont reliées par une progression fluide. Le village de Chevrens est réorganisé, réajusté, complété par de petits logements de transition pour intégrer le tissu de Chevrens au projet. Les deux parties, Chevrens et le hameau de Chevrens, sont reliées par une progression fluide.





Accès et organisation

Après le point central de la parcelle, l'édifice principal se compose de deux volumes : un volume principal et un volume secondaire. Le volume principal est un rectangle de 10m x 10m, et le volume secondaire est un rectangle de 10m x 5m. Le volume principal est un rectangle de 10m x 10m, et le volume secondaire est un rectangle de 10m x 5m. Le volume principal est un rectangle de 10m x 10m, et le volume secondaire est un rectangle de 10m x 5m.

Le volume principal est un rectangle de 10m x 10m, et le volume secondaire est un rectangle de 10m x 5m. Le volume principal est un rectangle de 10m x 10m, et le volume secondaire est un rectangle de 10m x 5m. Le volume principal est un rectangle de 10m x 10m, et le volume secondaire est un rectangle de 10m x 5m.

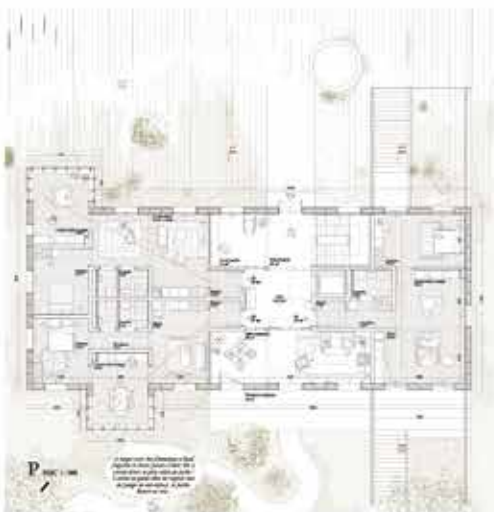


Typologies d'appariement

Le principe de l'appariement est de créer des logements qui soient adaptés aux besoins des seniors. Les logements sont donc conçus pour être accessibles, sécurisés et confortables. Les logements sont donc conçus pour être accessibles, sécurisés et confortables.

Confort d'usage

Le confort d'usage est un élément essentiel de la conception des logements pour seniors. Les logements sont donc conçus pour être accessibles, sécurisés et confortables. Les logements sont donc conçus pour être accessibles, sécurisés et confortables.





Le projet «LE CENTRE DE LA TERRE» se développe autour de concepts très intéressants intégrant les éléments sociaux en lien avec le mode de construction et l'impact environnemental du projet.

2^e RANG – 2^e PRIX

LE CENTRE DE LA TERRE

La volumétrie se développe en rééquilibrant les éléments d'annexes en réduisant leur dimension et les plaçant légèrement en retrait des pignons. En toiture, en divisant la lucarne existante en deux sur chaque pan de toiture, ce qui donne à voir une surface de toiture plus importante et en cohérence avec ce qui existe dans le hameau. Le résultat de ces modifications donne une image plus équilibrée du bâtiment, avec comme corollaire, de sortir du gabarit avec deux éléments d'excroissances.

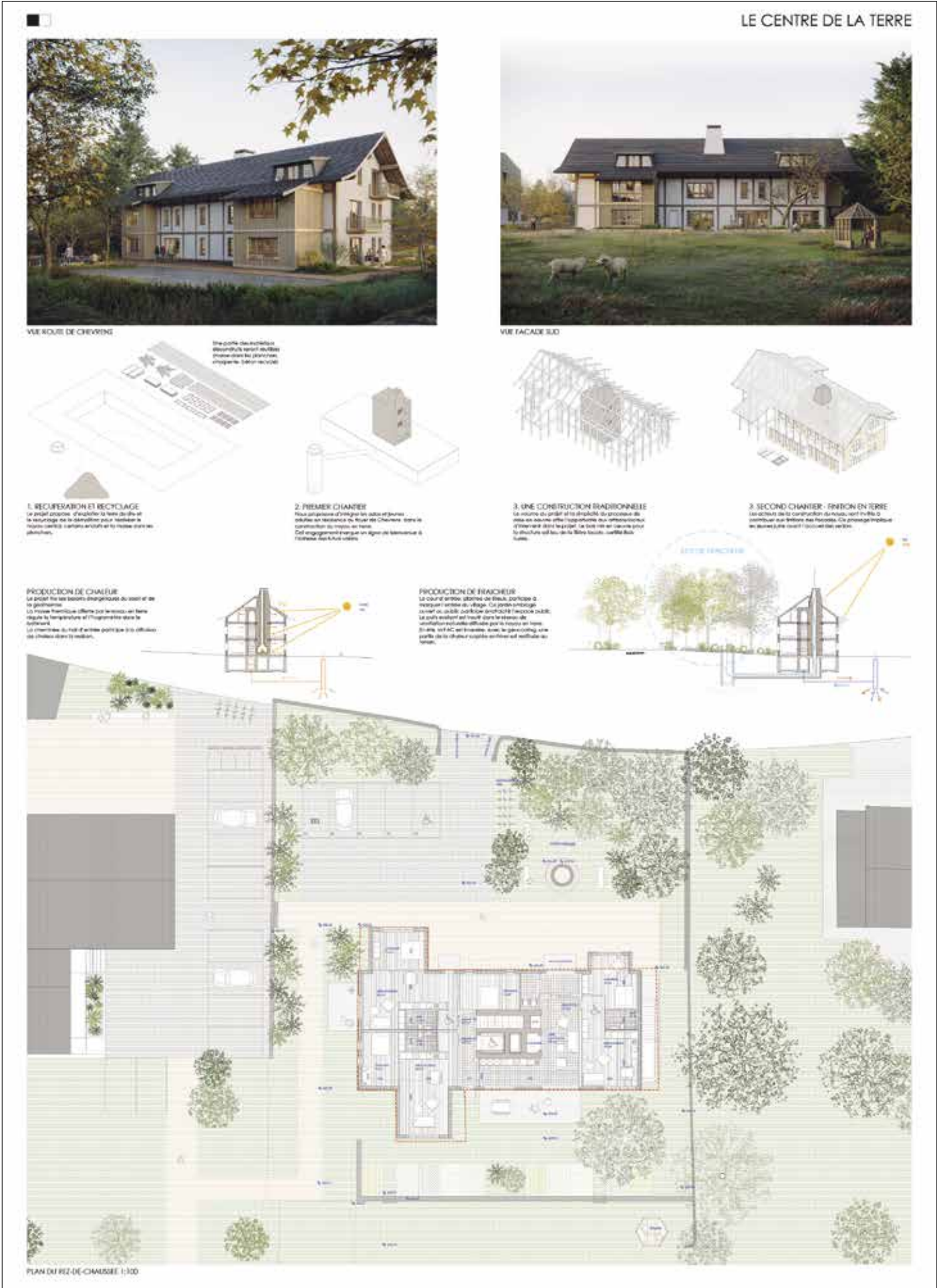
L'intégration de ce bâtiment est, de ce fait, plutôt réussie avec une matérialité propre qui identifie les propositions particulières du projet de construction.

Les espaces extérieurs prévoient, après l'accès des voitures, un seuil de transition pour les piétons qui relie également les bâtiments d'Astural. Les potagers sont en limite de parcelle.

Tout le projet s'organise autour d'un élément central massif autour duquel les éléments d'activités s'organisent. Cet élément représente une contrainte importante et impose immédiatement ses limites au processus. En effet sa taille réduit les surfaces à disposition des appartements qui, de ce fait, deviennent très compacts avec, pour certaines pièces, une habitabilité problématique.

L'entrée du bâtiment est plutôt petite et débouche par un sas sur la salle commune qui profite d'un foyer ouvert. Malheureusement cette salle est étroite, en forme de L, et sert de passage à tous ceux qui doivent rejoindre les autres appartements et l'escalier. Il n'y a qu'au premier étage que cet espace est appropriable. Pour le reste ce ne sont que des circulations.

Le déroulement du processus de construction, décrit dans le cahier d'accompagnement, implique une participation active des membres d'Astural. Cette décision de travailler de manière expérimentale, si elle peut être saluée, paraît difficile à mettre en œuvre et doit devenir une décision du maître de l'ouvrage qui n'a pas prévu ce type de processus dans la construction du futur bâtiment.







La volumétrie du projet «LE GRAND STÖCKLI» reprend celle des annexes existantes et décline le bâtiment sur 3 niveaux dont le dernier est inscrit dans un mansart formé dans la toiture. Les fenêtres des appartements des combles sont inscrites dans ce volume. La toiture n'a aucun avant-toit. Le faîte est aligné sur le bâtiment historique. Peu d'informations sont données sur les équipements techniques en toiture et de leur compatibilité avec la tuile traditionnelle proposée.

L'accès se fait frontalement au bâtiment par une cour très minérale qui fait office de parking. Les aménagements extérieurs sont simples avec des attributions d'activités. Il n'y a pas de lien direct avec l'Astural ce qui enrichirait les propositions d'aménagement.

L'entrée donne sur un premier espace d'accueil puis on traverse le palier de la cage d'escalier perpendiculaire pour accéder au jardin. Cette situation se répète aux étages avec de chaque côté des seuils faisant office d'espaces de rencontre, pour les deux appartements qui se font face, et permettent d'éclairer le palier des deux côtés en deuxième jour.

Le centre est occupé par les cuisines et salles de bains avec une superposition rationnelle des éléments techniques. On peut regretter la hauteur surdimensionnée de ces éléments inscrits dans le faîte du toit, malgré le fait d'y avoir placé des tabatières.

Les typologies des appartements sont bonnes et bien adaptées avec des espaces transitionnels agréables. Les appartements ont des surfaces généreuses. Les articulations entre les pièces fonctionnent très bien et chacun bénéficie d'une loggia. Celles-ci sont intégrées au volume construit, mais leur traitement architectural, en particulier sur les pignons, fait appel à un langage mal intégré au contexte du hameau de Chevrens.

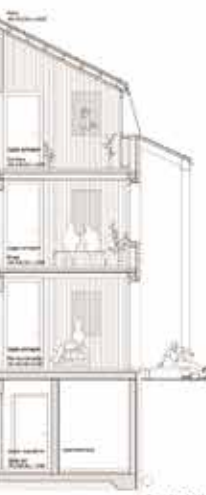
En dehors des deux excroissances utilisées pour les logements, le projet propose une structure bois sur poteaux pour soutenir un avant-toit rapporté aux façades longitudinales. Cette structure permet de créer une zone protégée devant la salle commune et sur l'escalier d'accès à la salle de réunion et, au sud-ouest, une terrasse appropriable par les logements du rez-de-chaussée. Pourtant cette intention n'est pas confirmée à cause d'une trop faible profondeur de ce dispositif et le fait que son plancher se trouve surélevé par rapport au terrain naturel.

La salle de réunion est accessible par un escalier extérieur rapporté au bâtiment et débouche sur une cour basse partiellement arborisée sur laquelle des vitrages permettent son éclairage naturel. Ce dispositif en sous-sol permet une liaison indépendante mais n'est pas dans le gabarit du projet.

3^e RANG – 3^e PRIX

LE GRAND STÖCKLI

Impressant l'apport de la théorie de la planification à l'étude de la planification, et de l'analyse quantitative participative à l'analyse de la planification.



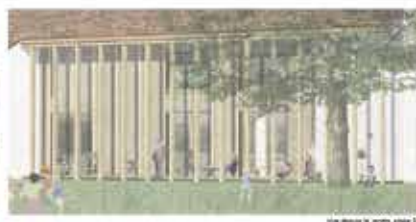
Please forward: 118758



Keywords: *perceptions, organizational commitment, organizational trust, organizational identification, organizational citizenship behaviors*



Page 10 of 10



LE GRAND STÖCKLI



2^e TOUR D'ÉLIMINATION

COMME UN GANT

Le concept du bâtiment «COMME UN GANT» vise à une simplification volumétrique du bâtiment existant en supprimant une des deux excroissances annexes. Les étages se superposent sur une même façade. La toiture en pente marque la limite du gabarit du bâtiment existant et est coupée par une longue lucarne dont la toiture plate supporte les panneaux solaires et, de ce fait, les rend invisibles depuis l'extérieur. En bordure inférieure, un bandeau marque le bord inférieur du toit. Ce dispositif n'est clairement pas satisfaisant.

L'aspect général n'est pas convaincant. Il ne parvient pas à donner un caractère au bâtiment. En voulant trop chercher le mimétisme le risque est de créer un objet hybride.

Le long de la façade nord-est un généreux couloir, que l'on retrouve à chaque étage, distribue les entrées, les activités collectives, les escaliers et les appartements de même qu'une généreuse buanderie au rez-de-chaussée. Aux étages, il crée des espaces lumineux appropriables devant les appartements. La façade de cet élément prend beaucoup d'importance et son traitement manque de finesse.

Aux étages courants, les appartements sont répartis en deux traversants sur les angles et deux autres orientés sur la façade sud-ouest. Ces deux appartements ont la cuisine qui donne sur l'espace de rencontre. La partie sanitaire est logiquement positionnée au centre du bâtiment dans une répartition rationnelle, mais la liaison entre les salles de bains et les chambres ne sont pas favorables aux usagers. Les chambres sont de taille généreuse et celle appropriable est judicieusement placée.

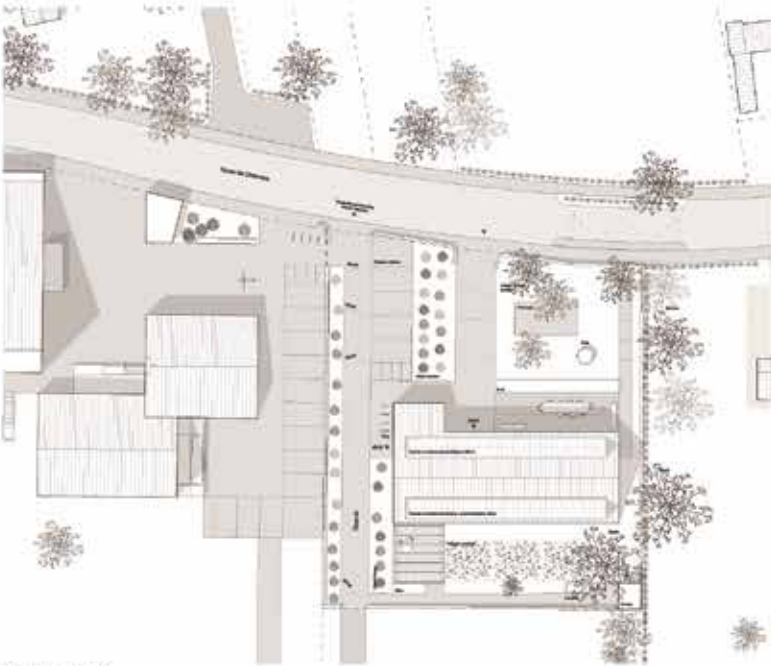
L'accès à la salle de réunion se fait sur le côté sans mélanger les flux, mais le traitement extérieur de cet accès ne souligne pas ce traitement. L'escalier d'accès sert également d'éclairage naturel indirect.

Dans les aménagements extérieurs, le lien entre les deux entités se fait par une voirie. Les accès et cheminements sont traités sans nuance selon une potentielle et différente affectation. Les terrasses extérieures sont importantes de même que la pergola.

Fondation communale d'habitat pour le logement
Essai de loi 147 pour la reconstruction d'un immeuble pour seniors à Chevrens



Vue depuis la droite



Plan de situation 1:200



Elevation sud-ouest 1:100



Elevation sud-est 1:100

COMME UN GANT

HAUTEUR ET PAYSAGE

Le terrain de Chevrens se situe à l'extrémité d'une rue d'axe central qui se caractérise par une succession de cours et de parcs depuis l'entrée du village vers l'extérieur. C'est le projet d'axe qui a inspiré.

Le projet est un immeuble à trois étages, avec une hauteur de 10,50 m. Il est conçu en tant que bâtiment à usage résidentiel pour seniors. Le projet est un immeuble à trois étages, avec une hauteur de 10,50 m. Il est conçu en tant que bâtiment à usage résidentiel pour seniors.

Le projet est un immeuble à trois étages, avec une hauteur de 10,50 m. Il est conçu en tant que bâtiment à usage résidentiel pour seniors. Le projet est un immeuble à trois étages, avec une hauteur de 10,50 m. Il est conçu en tant que bâtiment à usage résidentiel pour seniors.

LE GABARIT

La reconstruction du projet se base sur la forme originale du bâtiment. La forme est un rectangle à l'extrémité d'une rue d'axe central qui a inspiré.



Vue depuis la rue



Projet de loi 147 pour la reconstruction d'un immeuble pour seniors à Chevrens

Orientation du site



Vue de la rue

Vue de l'intérieur

Vue de l'extérieur

LE MATERIAU COMME IDENTITE - L'ASPECT MINIMALISTE

Le projet est un immeuble à trois étages, avec une hauteur de 10,50 m. Il est conçu en tant que bâtiment à usage résidentiel pour seniors. Le projet est un immeuble à trois étages, avec une hauteur de 10,50 m. Il est conçu en tant que bâtiment à usage résidentiel pour seniors.

Le projet est un immeuble à trois étages, avec une hauteur de 10,50 m. Il est conçu en tant que bâtiment à usage résidentiel pour seniors. Le projet est un immeuble à trois étages, avec une hauteur de 10,50 m. Il est conçu en tant que bâtiment à usage résidentiel pour seniors.



Section transversale



Elevation sud-est 1:100



Projet de construction d'un immeuble pour la retraite
Concours SIA 142 pour la construction d'un immeuble pour seniors à Chevrens



Plan étage 1:00



Plan étage 1:00



Plan étage 1:00



Plan étage 1:00



Elevation 1:50

COMME UN GANT

LES LOGEMENTS

Les logements ont été conçus pour être une véritable maison de l'avenir, c'est-à-dire une maison qui s'adapte à la fois à la vie, à la santé et à la sécurité de l'habitant.

Les logements ont été conçus pour être une véritable maison de l'avenir, c'est-à-dire une maison qui s'adapte à la fois à la vie, à la santé et à la sécurité de l'habitant.

Les logements ont été conçus pour être une véritable maison de l'avenir, c'est-à-dire une maison qui s'adapte à la fois à la vie, à la santé et à la sécurité de l'habitant.

Les logements ont été conçus pour être une véritable maison de l'avenir, c'est-à-dire une maison qui s'adapte à la fois à la vie, à la santé et à la sécurité de l'habitant.

LA SALLE DE REUNION

La salle de réunion est une véritable maison de l'avenir, c'est-à-dire une maison qui s'adapte à la fois à la vie, à la santé et à la sécurité de l'habitant.



Vue depuis la salle



Vue depuis la cuisine



Section 1:50



Section 1:50

Composition

Composition

Composition

Composition

Composition

Composition

Composition

Composition

Composition

Composition

Composition

Composition

Composition

Composition

Composition

Composition

Composition

Composition

Composition

Composition

Composition

Composition

Composition

Composition

Composition

Composition

Composition

Composition



Le concept de «DENTELLE» est de reprendre les différentes excroissances, retraits, et éléments de toiture du bâtiment existant.

DENTELLE

La façade du 2^e étage se lit en continuité visuelle des étages inférieurs, tout en se retirant de l'épaisseur du mur de manière à créer un balcon continu. Ce thème du balcon devient le leitmotiv du projet en devenant aux étages inférieurs un élément de continuité horizontal décoratif sur les quatre façades. Son traitement en continu est difficile à maîtriser dans les rencontres avec les toitures des deux annexes. L'entretien de ces éléments, en bois plaqués contre la façade, risque de poser des problèmes de vieillissement différencié de celui de la façade en bois.

La toiture est simplifiée dans sa forme mais son traitement, sans avant-toit, en acier inox avec plusieurs percements de tabatières horizontales, n'est pas souhaitable dans un contexte de plan de site et d'intégration avec le reste des bâtiments du hameau.

L'entrée donne sur la salle commune et sur la cage d'escalier qui distribue les appartements. Cette cage de distribution est efficace mais trop cloisonnée et sans intérêt. Elle n'a pas d'éclairage naturel à l'exception des tabatières dans le toit qui, compte tenu de la hauteur du faîte, n'éclaireront pas les étages inférieurs.

Quatre appartements sont distribués aux étages qui sont placés sur les angles et bénéficient de deux orientations ainsi que d'une loggia. Les équipements techniques se superposent de manière rationnelle. La majorité des cuisines ont leur plan de travail en façade, ce qui est une réelle plus-value en terme d'habitabilité et d'usage. L'accès au séjour se fait en passant dans la cuisine. Les pièces sont plutôt petites, mais bien articulées. Les fermetures, en accordéon des loggias, sont un peu compliquées compte tenu de la profondeur de la loggia. Leur manipulation hypothèque l'occupation de cette surface. La recherche de polyvalence de la typologie proposée, notamment la possibilité de rendre le séjour indépendant par exemple, est appréciée.

Le projet ne propose pas de chambre à attribuer à l'un ou l'autre appartements de 3 pièces, pour constituer un appartement de 2 pièces et un appartement de 4 pièces supplémentaire, mais simplement d'inverser deux appartements de 3 et 4 pièces.

L'accès à la salle de réunion se fait par un escalier extérieur un peu dissimulé et accède à une salle qui n'a que peu de lumière naturelle. La cuisine est vraiment très peu agréable.



1. L'histoire du territoire

L'histoire du territoire est marquée par la présence d'un ancien village, aujourd'hui disparu, qui a laissé une empreinte forte sur le paysage. Le projet vise à réhabiliter ce lieu en y intégrant de nouvelles constructions, tout en préservant l'identité du site.



2. Une nouvelle villageoise

Le projet vise à créer un nouveau village, en intégrant de nouvelles constructions, tout en préservant l'identité du site. Le projet vise à réhabiliter ce lieu en y intégrant de nouvelles constructions, tout en préservant l'identité du site.



3. Une nouvelle vie

Le projet vise à créer une nouvelle vie, en intégrant de nouvelles constructions, tout en préservant l'identité du site. Le projet vise à réhabiliter ce lieu en y intégrant de nouvelles constructions, tout en préservant l'identité du site.



4. La structure

Le projet vise à créer une structure, en intégrant de nouvelles constructions, tout en préservant l'identité du site. Le projet vise à réhabiliter ce lieu en y intégrant de nouvelles constructions, tout en préservant l'identité du site.



5. Une pièce supplémentaire

Le projet vise à créer une pièce supplémentaire, en intégrant de nouvelles constructions, tout en préservant l'identité du site. Le projet vise à réhabiliter ce lieu en y intégrant de nouvelles constructions, tout en préservant l'identité du site.



6. Une structure dans un village ancien

Le projet vise à créer une structure dans un village ancien, en intégrant de nouvelles constructions, tout en préservant l'identité du site. Le projet vise à réhabiliter ce lieu en y intégrant de nouvelles constructions, tout en préservant l'identité du site.







LIEUX DE VIE

Le bâtiment «LIEUX DE VIE» fait le pari de la modernité en reprenant la volumétrie générale avec ses excroissances traitées en porte-à-faux, une lucarne en creux, des articulations façades-toiture en continu, manière de transformer le bâtiment d'origine en évitant les éléments significatifs. Le résultat est un bâtiment compact et resserré.

La matérialité est en cohérence avec le projet. La toiture en zinc s'écarte des recommandations du règlement du plan de site. D'autre part, les éléments techniques ne sont pas indiqués au moins de manière à vérifier leur impact.

L'accès à l'immeuble se fait en passant par le parking et conduit vers le porte-à-faux qui protège l'entrée. En lien direct avec celle-ci, un escalier conduit au sous-sol pour accéder à la salle de réunion. Elle bénéficie aussi d'un accès extérieur au centre de la façade sud ce qui permet à cette salle de bénéficier de lumière naturelle par une série de lanterneaux. De plus son débouché sur une terrasse, en lien avec la salle commune, risque d'avoir un impact important sur les espaces extérieurs en coupant l'accès au jardin.

Depuis l'entrée, un accès plus privé au rez-de-chaussée regroupe les circulations privatives ainsi que les espaces partagés. L'escalier des appartements bénéficie d'un éclairage naturel et s'ouvre sur un espace commun, ce qui diminue l'impact de l'effet corridor. Au 2^e étage cela devient une terrasse extérieure à l'opposé.

Les appartements s'organisent de manière rationnelle avec les techniques au centre. Ils proposent une typologie ouverte, la cuisine étant traitée comme une paroi de l'appartement. Ceux-ci, à l'exception de deux, ont des doubles orientations. Ils n'ont pas de prolongements extérieurs, à l'exception de ceux du 2^e étage qui bénéficient d'une terrasse dans l'emprise de la toiture. Ils sont compacts et permettent très peu d'appropriation d'usage.

Malgré les qualités de cohérence que l'on peut relever dans ce projet, «LIEUX DE VIE» ne parvient pas à convaincre sur sa capacité d'intégration dans le contexte du hameau de Chevrens.

Lieux de vie

Stratégie pour le lieu

La réhabilitation du logement prend place à l'intérieur du tissu existant de Chevrens, village rural typique de la région. Le projet s'inscrit dans une logique de développement durable, en favorisant la mixité sociale et la mixité générationnelle. Le projet s'inscrit dans une logique de développement durable, en favorisant la mixité sociale et la mixité générationnelle.

Le caractère rural, la forte densité et la proximité de la nature sont des atouts du lieu. Le projet s'inscrit dans une logique de développement durable, en favorisant la mixité sociale et la mixité générationnelle.

Espaces de vie

La partie privative du projet est conçue en relation avec les espaces publics. Le projet s'inscrit dans une logique de développement durable, en favorisant la mixité sociale et la mixité générationnelle.

Stratégie pour le lieu

Le projet s'inscrit dans une logique de développement durable, en favorisant la mixité sociale et la mixité générationnelle. Le projet s'inscrit dans une logique de développement durable, en favorisant la mixité sociale et la mixité générationnelle.

Le caractère rural, la forte densité et la proximité de la nature sont des atouts du lieu. Le projet s'inscrit dans une logique de développement durable, en favorisant la mixité sociale et la mixité générationnelle.

Espaces de vie

La partie privative du projet est conçue en relation avec les espaces publics. Le projet s'inscrit dans une logique de développement durable, en favorisant la mixité sociale et la mixité générationnelle.

Stratégie pour le lieu

Le projet s'inscrit dans une logique de développement durable, en favorisant la mixité sociale et la mixité générationnelle. Le projet s'inscrit dans une logique de développement durable, en favorisant la mixité sociale et la mixité générationnelle.

Le caractère rural, la forte densité et la proximité de la nature sont des atouts du lieu. Le projet s'inscrit dans une logique de développement durable, en favorisant la mixité sociale et la mixité générationnelle.

Espaces de vie

La partie privative du projet est conçue en relation avec les espaces publics. Le projet s'inscrit dans une logique de développement durable, en favorisant la mixité sociale et la mixité générationnelle.

Stratégie pour le lieu

Le projet s'inscrit dans une logique de développement durable, en favorisant la mixité sociale et la mixité générationnelle. Le projet s'inscrit dans une logique de développement durable, en favorisant la mixité sociale et la mixité générationnelle.

Le caractère rural, la forte densité et la proximité de la nature sont des atouts du lieu. Le projet s'inscrit dans une logique de développement durable, en favorisant la mixité sociale et la mixité générationnelle.

Espaces de vie

La partie privative du projet est conçue en relation avec les espaces publics. Le projet s'inscrit dans une logique de développement durable, en favorisant la mixité sociale et la mixité générationnelle.



Maquette espaces publics - espaces privés



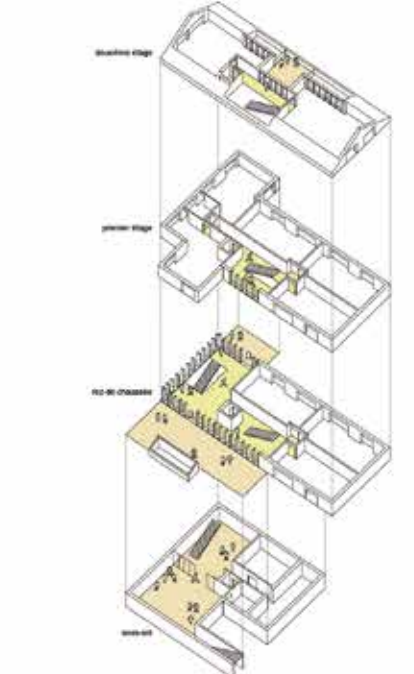
Plan de situation 1:200



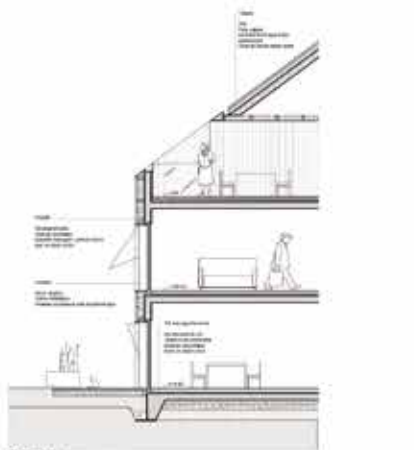
Vue depuis la Route de Chevrens



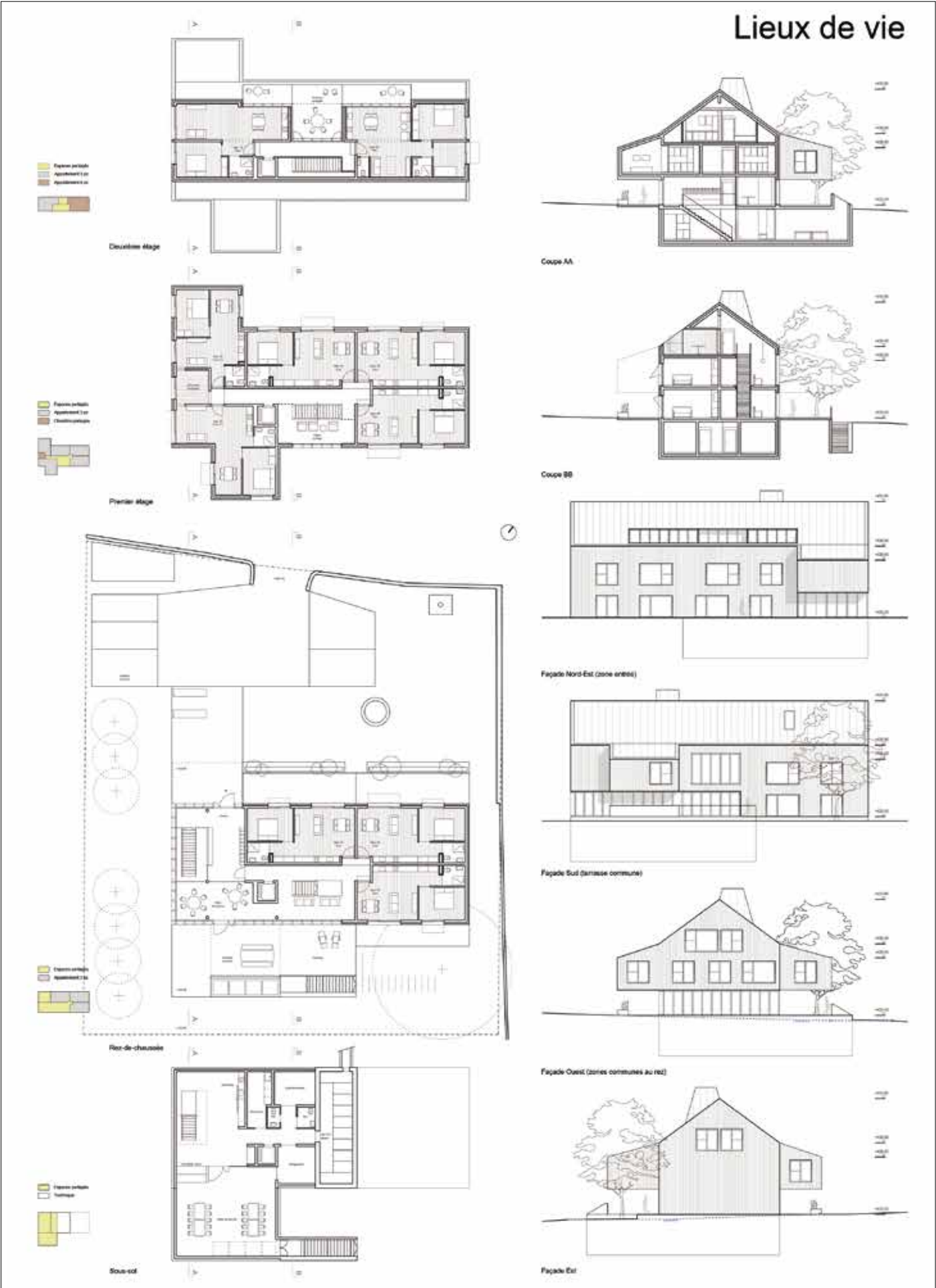
Vue depuis le jardin



Articulation zones de vie commune



Détail 1:50





OMBRELLE

Le concept du projet «OMBRELLE» propose de placer un seul toit sur l'ensemble du bâtiment, annexes comprises, avec des avant-toits très importants sur les façades principales. L'image qui se dégage de ce dispositif évoque un bâtiment agricole ou un manège avec ses écuries. Néanmoins, autant ce dispositif pourrait se justifier pour cette activité ou autre, mais peine à convaincre pour des logements et dans le contexte patrimonial du hameau de Chevrens. L'auteur du projet l'a bien compris puisqu'il perfore les deux pans de la toiture, avec de très amples découpes circulaires à la hauteur du séjour des deux appartements, de manière à amener de la lumière naturelle. Ces ouvertures ne sont pas appropriées dans le contexte et, d'autre part, malgré ces ouvertures, l'habitabilité des appartements n'est pas bonne du fait que le bord du toit coupe la vue et surtout empêche toute vision du ciel.

Le bâtiment fonctionne un peu en trompe l'œil dans le sens qu'il donne à voir des images qui se rapportent à une intégration qui n'en n'est pas une, par exemple les ouvertures des loggias qui sont dessinées comme des fenêtres mais qui sont en réalité des trous dans le mur.

Le bâtiment se décline sur trois étages et reprend le motif de la lucarne insérée dans le toit.

L'accès se fait frontalement au centre du bâtiment. Les aménagements extérieurs sont peu détaillés, l'accès piéton et voitures se superposent.

Un escalier central relie tous les étages. Les accès sont les mêmes pour tous les locaux et l'entrée n'est pas valorisée. On se trouve tout de suite dans un espace plutôt de palier qui se retrouve à tous les étages. Les appartements sont distribués par deux sur les quatre angles, ce qui leur donne une double orientation. Sur le pignon est, deux loggias sont inscrites dans le volume de la maçonnerie. Les techniques se superposent de façon très rationnelle. Les appartements sont bien organisés. On peut cependant regretter que la salle de bains ne soit pas plus en lien avec la chambre.

La salle commune se situe sur l'angle en face de l'Astural et peut créer un véritable lien entre les deux institutions.

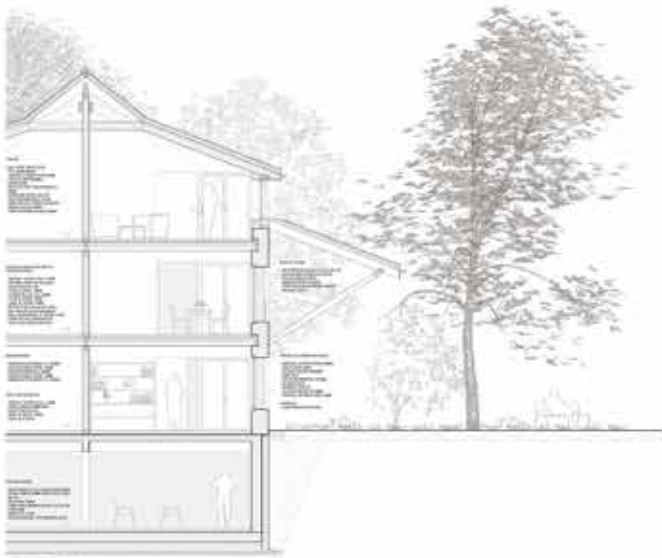
La salle de réunion est accessible par ce même escalier et occupe le pignon est du bâtiment avec un dispositif d'éclairage naturel par une verrière longitudinale. Les accès entre les locataires et les utilisateurs de la salle ne peuvent pas être séparés ce qui pose un problème de sécurité.



Keywords: child sexual abuse; disclosure; social support

[illegible]

Abstract: The purpose of this study was to determine the effect of the use of a computer program on the learning of the concept of the area of a triangle. The study was conducted in a classroom of a primary school in the city of Istanbul. The study was conducted in two groups: the experimental group and the control group. The experimental group used a computer program to learn the concept of the area of a triangle, while the control group used a traditional method. The results of the study showed that the experimental group had a higher level of understanding of the concept of the area of a triangle than the control group. The study also showed that the use of a computer program had a positive effect on the learning of the concept of the area of a triangle.



© 2004 Blackwell Publishing Ltd *Journal of Internal Medicine* 255: 111–118



Associate Vice-President



Financiamiento: Los datos financieros están al servicio de la misión de la empresa. Los datos contables y los estados financieros son la base de la toma de decisiones. Ellos permiten evaluar el desempeño de la empresa y su capacidad de generar recursos para el futuro.

[illegible]

Taxonomy: *Polysiphonia*



Notas para o leitor:
O artigo encontra-se disponível em português do Brasil, em inglês e espanhol, sob o mesmo endereço e sob o mesmo título, no endereço eletrônico de acesso ao conteúdo do artigo.



Copyright Clearance Center
222 Rosewood Drive, Danvers, MA 01923
Tel: (978) 750-8400 Fax: (978) 750-4744
www.copyright.com



www.elsevier.com/locate/jmb



1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 2678, 2679, 26



100



1^{er} TOUR D'ÉLIMINATION

LE 22 A ANIERES

Le concept du bâtiment «LE 22 A ANIERES» vise à une simplification volumétrique du bâtiment existant en supprimant les différentes excroissances que représentent les annexes et les lucarnes. Les étages se superposent sur une même façade. Le faîte du toit est plus bas que le gabarit autorisé par le plan de site. Le toit est composé de quatre pans légèrement inclinés formés par deux faîtes croisés. La couverture est proposée en tuiles mécaniques et panneaux solaires, selon indications du concept énergétique. Les images n'illustrent pas cette différence qui va impacter le dessin rigoureux de la toiture.

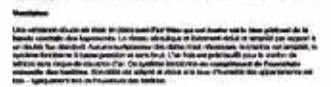
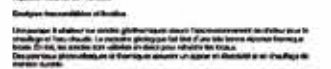
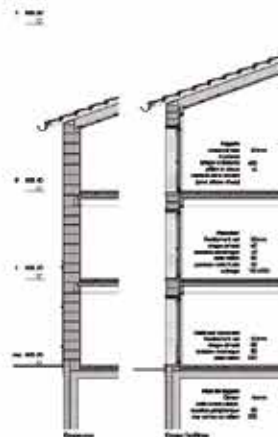
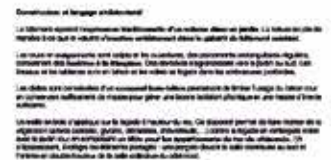
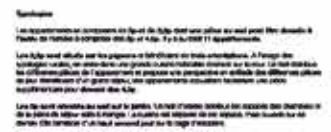
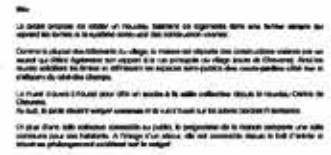
Les accès de la salle de réunion et des logements se font frontalement à la rue puis se différencient sur la façade principale. L'organisation de la parcelle est simple, les aménagements extérieurs ne donnent que peu d'indication sur les usages possibles.

L'accès à la salle commune reprend l'implantation d'une des anciennes annexes mais la traite comme une véranda vitrée ce qui permet d'éclairer l'escalier. La salle de réunion bénéficie d'un éclairage par un grand saut-de-loup hors gabarit, mais qui éclaire judicieusement la cuisine.

Le choix de simplification du volume a, comme corollaire, d'avoir des appartements compacts avec des bons ratios de surface. Mais leur organisation très cloisonnée, autour de noyaux aveugles, et les cuisines en deuxième front, ou utilisées comme entrées, ne semblent pas propices à une occupation pour des personnes qui y vivent à demeure. La cage d'escalier en façade est appréciée pour sa lumière naturelle. Elle n'offre cependant pas d'espace de palier très convivial.

A l'intérieur, la séparation des accès n'est pas optimale car l'ascenseur, permettant l'accès à la salle de réunion, n'est possible qu'en passant par l'accès aux logements, ce qui n'offre ni une sécurité optimale pour les résidents ni la privacité des logements. Il manque une buanderie commune.

Il s'agit d'une construction massive qui crée un lien typologique indéniable avec le hameau par ses angles pleins et le format des ouvertures.



ORIGAMI

Le concept du bâtiment «ORIGAMI» vise à une simplification volumétrique du bâtiment existant en supprimant les différentes excroissances que représentent les annexes et les lucarnes. Les étages se superposent sur une même façade. Le faîte du toit est conforme à la hauteur définie par le plan de site. La forme se développe à partir d'un faîte qui, sur les deux longs côtés, opère une cassure et, sur les pignons, une géométrie complexe partant d'une croupe qui, pincée, amène le bord de la toiture bas sur les étages inférieurs. Cette forme, très découpée et géométrique, marque de manière forte la silhouette de ce bâtiment mais paraît difficilement compatible avec une matérialité en cuivre très nette sur laquelle se trouveront plusieurs matériaux différents type panneaux solaires, photovoltaïques et divers équipements techniques.

Les façades sont sur un même plan avec des trous formés par des loggias intérieures pour chaque appartement. Elles sont crépies avec un dessin de lames verticales qui cherche à créer une proximité visuelle avec les bâtiments de l'Astural voisin sans convaincre.

L'espace d'accès à l'immeuble est très dessiné et cloisonné avec plate-bandes, murets, barrières, etc.

Le projet cherche à créer un véritable lien de vie avec les bâtiments de l'Astural en créant une terrasse extérieure au sud-ouest, contre le pignon, ce qui permet de ne pas occuper le pré devant les logements. Les loggias garantissent la privacité de chaque appartement.

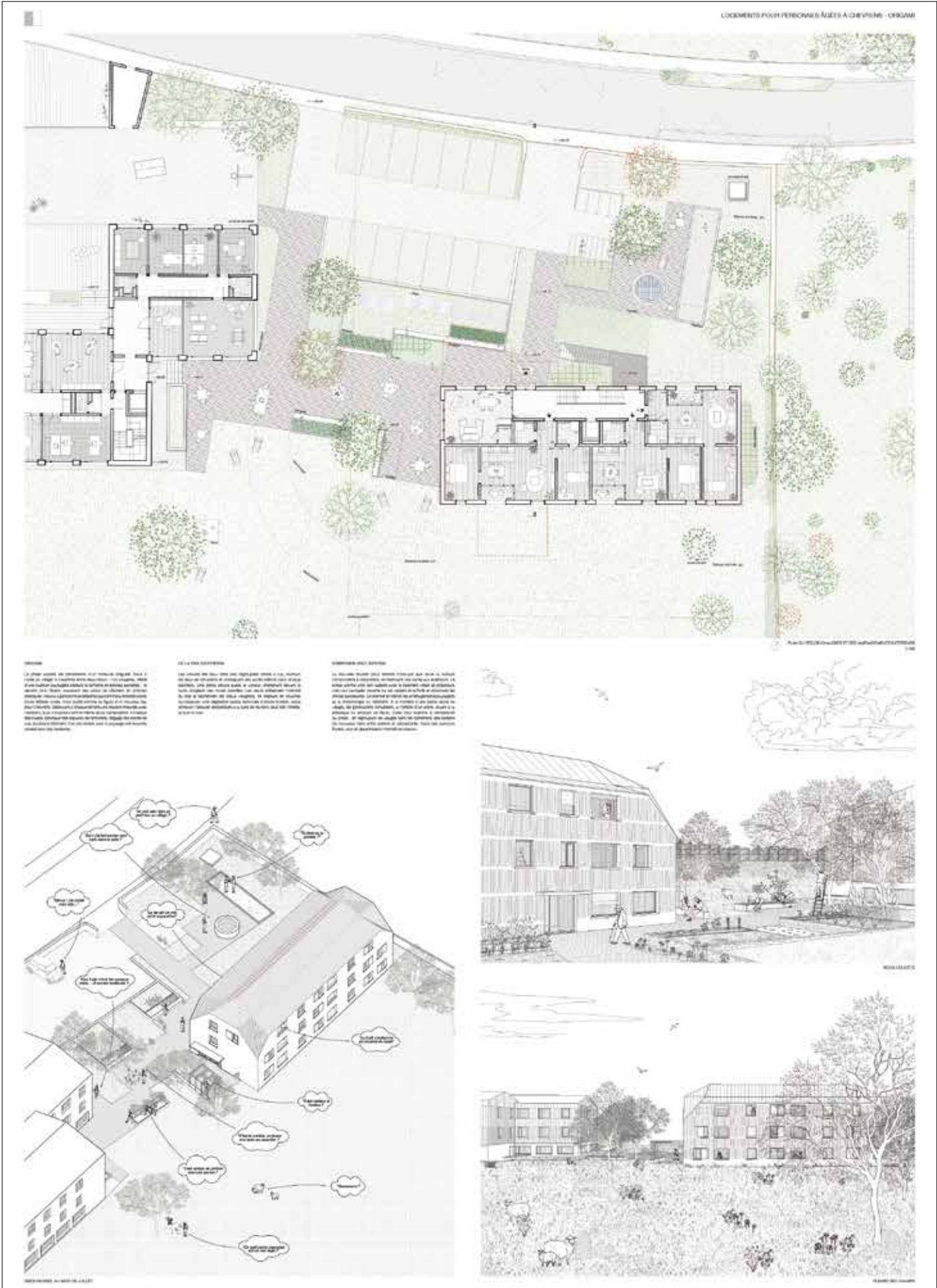
La circulation intérieure se fait par un escalier en façade nord-est et bénéficie d'un important éclairage naturel pour les accès aux appartements.

Les logements se déclinent autour de cet espace avec une double orientation en pignon et une seule sur la façade sud-ouest. On regrette que les hauteurs sous plafond ne soient que de 2.40 m. Les appartements sont petits et cloisonnés n'offrant que peu d'usages différenciés. Ils se superposent de manière rationnelle.

A part la salle commune, peu d'endroits dans le bâtiment offrent des possibilités de contacts entre habitants.

Au sous-sol, la salle de réunion n'est accessible uniquement que par un escalier extérieur qui a un impact important dans l'espace d'entrée. Pour les habitants, seul l'ascenseur permet d'accéder au sous-sol mais depuis la salle. L'accès privatif des habitants ou l'accès des visiteurs n'est pas séparé, ce qui crée des problèmes de sécurité pour les logements.

La salle elle-même est éclairée par trois fenêtres hautes donnant sur un saut de loup hors gabarit. L'éclairage naturel proposé n'est pas très satisfaisant.



SCRABBLE

Le projet «SCRABBLE» se décline sur deux étages pleins surmontés d'un étage en retrait de manière à redonner la vision d'une grande lucarne. Le retrait permet d'intégrer un balcon filant étroit devant les logements du 2^e étage. Le gabarit du toit est largement surbaissé. Les deux extensions existantes sont traitées de manière à s'intégrer dans les surfaces d'appartements en devenant des séjours loggias.

L'accès au bâtiment se fait par une cour commune aux piétons et voitures avec un rétrécissement faisant office de sas entre la cour et l'entrée. Le bâtiment est traversé par un passage ouvert entre la cour et le jardin sur lequel donnent directement deux logements et l'entrée du bâtiment. Un escalier distribue le reste des appartements et la salle de réunion au sous-sol. Un puits de lumière ouvert sur l'intérieur éclaire une partie de la salle de réunion qui se divise spatialement en deux. L'unique accès à l'escalier et l'ascenseur nécessite d'entrer dans l'immeuble, ce qui engendre des va-et-vient qui ne sont pas bienvenus dans un contexte de logements. De même, les entrées donnant directement sur un passage ouvert, ne sont pas favorables tant du point de vue thermique qu'en terme de privacité.

Les typologies de logement sont soignées avec des articulations spatiales intéressantes. Les surfaces par pièces sont moyennes. La possibilité de bénéficier d'une pièce attribuable à l'un ou l'autre des appartements n'a pas été traitée.

La salle de réunion n'a pas d'accès indépendant.

La pièce commune est bien placée et offre une bonne convivialité avec sa cheminée. On peut regretter qu'elle soit, visuellement, aussi ouverte sur le corridor d'entrée en face de l'escalier.

Elle est également accessible par le passage couvert extérieur et deux portes fenêtres sur le jardin, ce qui risque d'engendrer des situations d'inconfort à l'intérieur.

La liaison avec l'Astural n'est pas traitée de manière à créer un point de contact favorable.

Le système constructif est mixte, parois intérieures en briques, dalles mixtes, façades ventilées bois, stores coulissants en bois. L'impact de la lucarne continue en retrait est important. L'illustration de la toiture ne clarifie pas sa matérialité et l'intégration des différentes technologies proposées.

Le bâtiment tel qu'il est proposé ne parvient pas à prendre position entre l'Astural et le hameau, ce qui contribue à le banaliser dans le contexte.

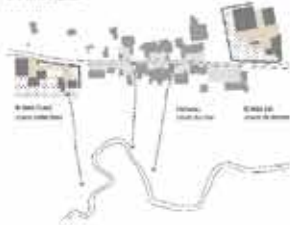
LAW PRACTICING TODAY

La diffusion totale du message de l'économie sociale et solidaire est en grande mesure assurée par les Centres locaux d'insertion (CLIS) qui ont une mission sociale de service. Ces centres ont une vocation d'accompagnement des personnes en difficulté sociale, économique et professionnelle. Ils ont une mission sociale de service et de soutien à la vie sociale des personnes en difficulté sociale, économique et professionnelle. Ils ont une mission sociale de service et de soutien à la vie sociale des personnes en difficulté sociale, économique et professionnelle.

Un grand intérêt de l'ouvrage réside dans le fait qu'il permet de faire une analyse plus globale de la situation de la culture en France, au-delà des seuls aspects politiques et économiques. Il est ainsi possible de voir comment la culture est perçue par les différents acteurs de la scène culturelle, et comment elle est mise en œuvre dans les différents domaines de la vie sociale. L'ouvrage est donc une véritable encyclopédie de la culture en France, qui permet de mieux comprendre les enjeux et les défis de la politique culturelle.

Levenslange samenwerking met de DBO's en -partijen is essentieel voor het verbeteren van de arbeidsomstandigheden. Het is belangrijk dat de DBO's en -partijen samenwerken met de overheid en met de werknemersorganisaties. Het is belangrijk dat de DBO's en -partijen samenwerken met de overheid en met de werknemersorganisaties.

La mayor parte de las empresas de este sector de la economía de la zona de estudio, al igual que las de otros sectores de la actividad económica, han experimentado un crecimiento de la actividad económica en los últimos años. Este crecimiento se ha reflejado en un aumento de la producción y en un aumento de la inversión. Este crecimiento se ha reflejado en un aumento de la producción y en un aumento de la inversión. Este crecimiento se ha reflejado en un aumento de la producción y en un aumento de la inversión.



Un altfel de abordare a fost utilizată în cazul *Engraulis mordax* în urma apariției în comerț a unor file întregi de fileuri minus 100% și foarte mici (mai puțin de 10 cm) care au fost achiziționate în urma unor licitații organizate de către guvernul american. De principiu, astfel de achiziții s-ar putea să fie efectuate în cadrul unor licitații publice, dar în acest caz, guvernul american a optat pentru o achiziție directă de la producătorii de fileuri.

[illegible]

(9) *in the situation of* *John*



© 2006 Blackwell Publishing Ltd, *Journal of Internal Medicine* 260: 103–110



TRUDY-21

Le concept du bâtiment « TRUDY-21 » vise à une simplification volumétrique du bâtiment existant en supprimant les différentes excroissances des annexes. Les étages se superposent sur une même façade. Un changement de matériaux, au 2^e étage, permet de simuler la perception d'une lucarne continue. Le faite du toit est conforme à la hauteur définie par le plan de site.

Les matériaux et les formes choisis, à savoir le bois autoclavé pour la façade et le cuivre noirci pour le toit, introduisent une nouvelle matérialité dans le hameau associée à un langage architectural qui vise à accentuer le volume de la toiture qui couvre l'entier du 2^e étage. On peut dire que ces choix de matériaux et formes seraient plus appropriés dans un autre contexte que celui du hameau de Chevrens.

L'entrée du bâtiment bute sur l'escalier et un palier distribuant quatre portes dont la salle commune. L'escalier, bien éclairé, distribue tous les étages mais l'expression de cette circulation est camouflée par des fenêtres identiques à celles des appartements. Chaque palier est semblable à l'autre.

Les typologies des logements ne sont pas très intéressantes. La cuisine, pour certains appartements, est placée dans un angle fermé avec comme seul éclairage la fenêtre donnant sur l'escalier. En dehors de la question de la possibilité d'ouvrir ces fenêtres, pour des questions de sécurité feu, cette position n'est pas favorable à une habitabilité considérée dans un environnement de campagne. Les salles de bains sont borgnes et minimalistes.

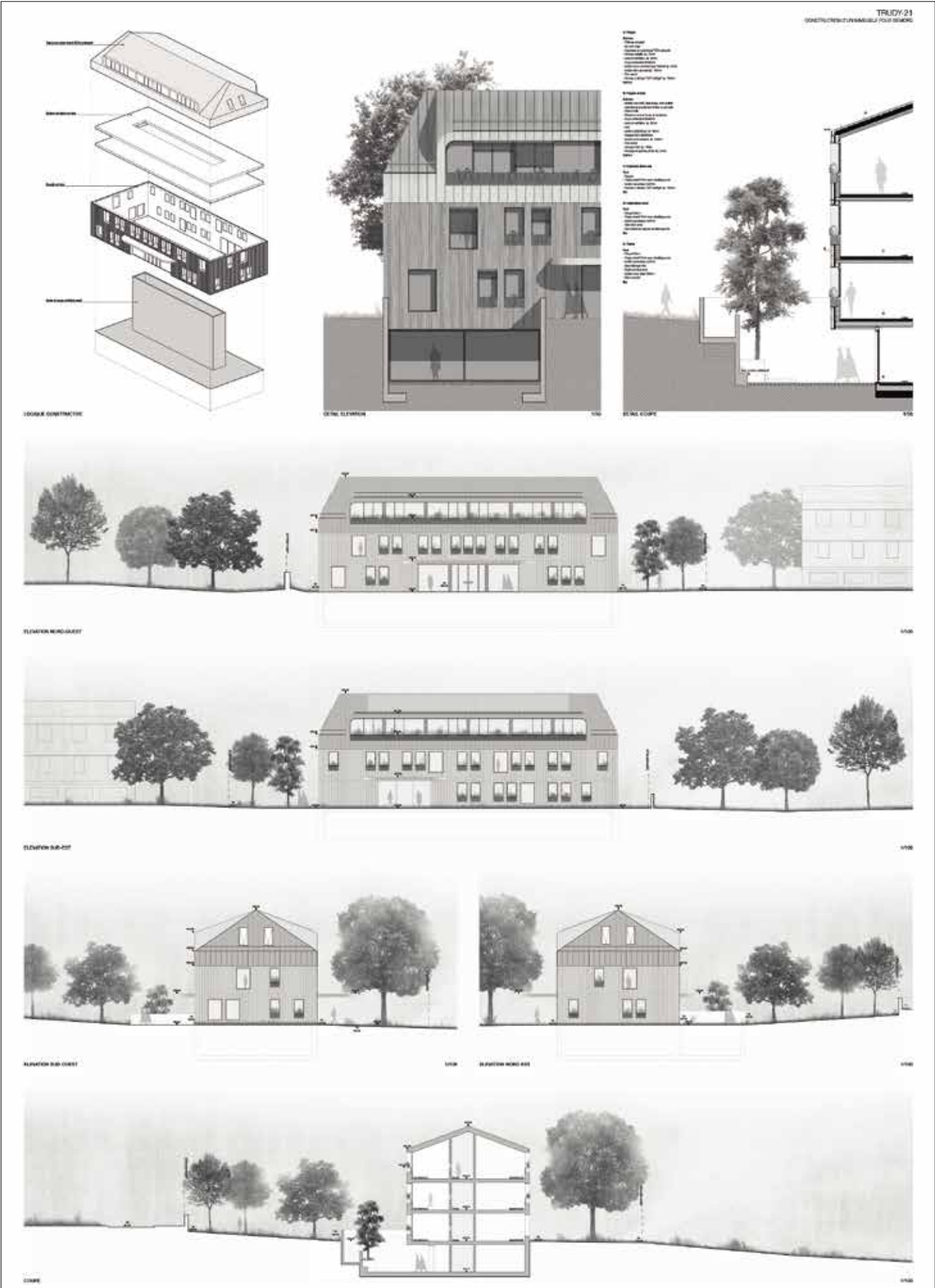
Les séjours des deux appartements pignons du 2^e étage sont éclairés par deux lanterneaux.

La proposition pour l'attribution de la chambre supplémentaire est bien résolue. En revanche, il n'existe pas d'espace de sociabilité dans les étages.

Les prolongements extérieurs sont traités de manière très minérale sans distinction entre voitures et usage piéton ou récréatif. Il n'y a pas de proposition de liaison avec l'Astural.

L'accès à la salle de réunion se fait par un escalier extérieur qui descend dans un patio donnant accès à une partie couverte servant à l'éclairer. La forme et la position de cet escalier crée un environnement très minéral assez peu convivial. L'accès aux appartements n'est pas sécurisé, la salle donnant directement sur la cage d'escalier.





VILLAGE PEOPLE

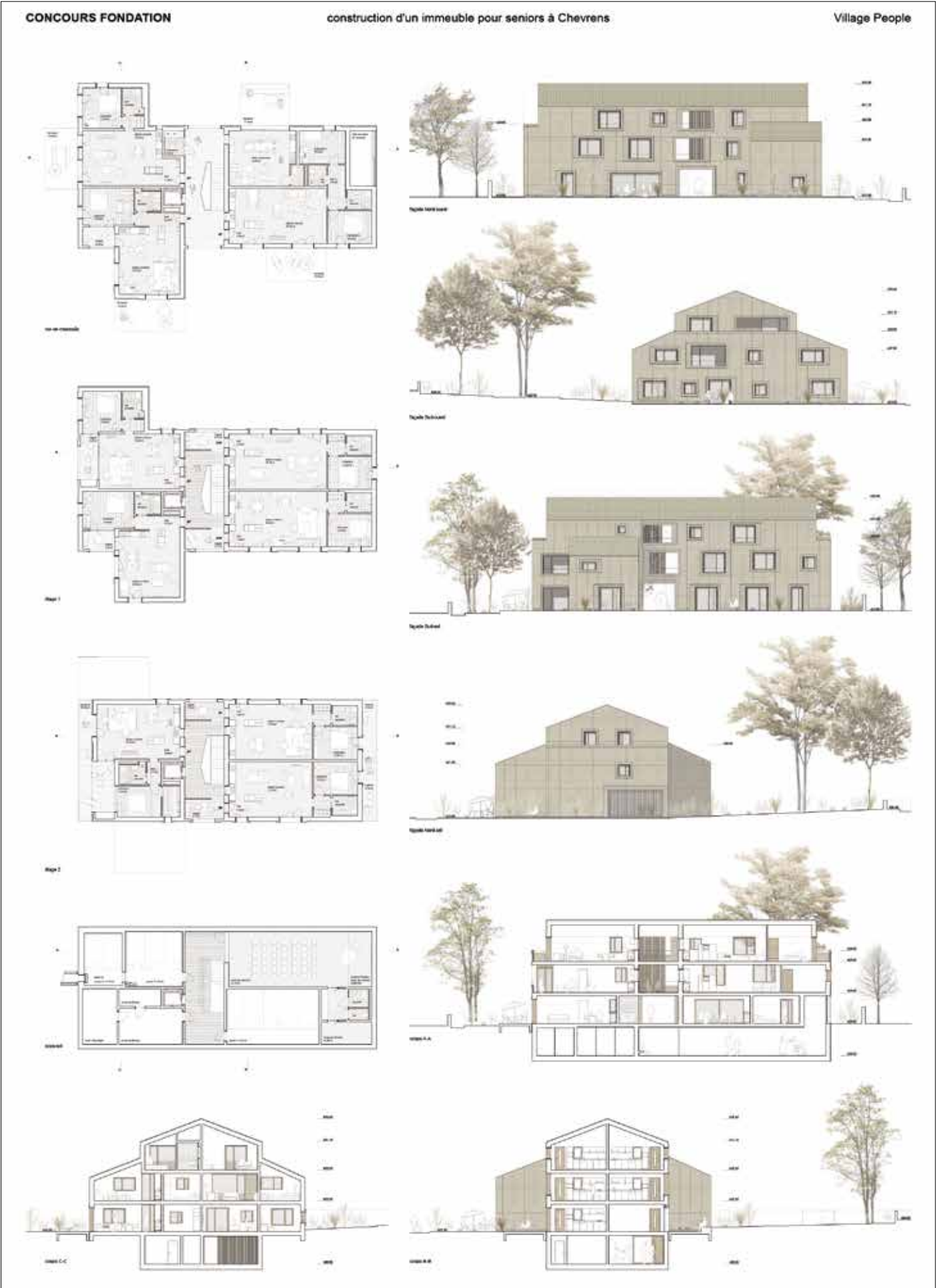
La volumétrie du projet «VILLAGE PEOPLE» reprend celle des annexes existantes, décline le bâtiment sur 3 niveaux de façades et interprète les croupes de la toiture existantes en effectuant des retraits de pignons à l'étage des combles. Cette approche de découpage volumétrique, associée à une multiplication de formes et de tailles différentes des ouvertures, brouille la compréhension de ce que ce bâtiment doit apporter, à la fois à son environnement bâti, mais aussi à ses usagers.

Le bâtiment est partagé en deux par un passage et la cage d'escalier qui distribue tous les étages. Au rez-de-chaussée, ce dispositif sert d'entrée et passage au jardin sans que l'on sache clairement si ce passage est ouvert ou dans le volume chauffé. D'autre part, la proposition architecturale ne correspond pas à la volonté de reprendre des éléments morphologiques décrits sur les plans.

Les aménagements extérieurs reprennent la division en deux parties du bâtiment avec un accès qui traverse et se prolonge dans le jardin. Le parking est proche de la route, ce qui dégagerait de larges espaces de plantation devant le bâtiment. Cette approche est affaiblie par l'installation de terrasses en dallages traités en excroissances du bâtiment.

Les typologies des appartements sont simples et fonctionnelles. On peut regretter de grandes disparités entre eux, certains étant mono-orientés et d'autres non, certains avec des loggias ou terrasses, d'autres non. L'absence ou le cumul de ces équipements n'est pas favorable à un bon équilibre entre usagers. Les équipements techniques ne sont pas installés de manière rationnelle en superposition.

L'accès à la salle de réunion s'effectue par la cage d'escalier commune à l'immeuble. Son éclairage se fait par un trou dans la façade qui tombe verticalement sur une partie de la salle. Cette proposition n'est pas favorable sur le plan spatial de la salle. Il manque un accès extérieur indépendant et une cuisinette.



IMPRESSUM

EDITEUR

Fondation de la commune d'Anières pour le logement

GRAPHISME

forchic – Virginie Fürst

IMPRESSION ET RELIURE

Heliographie Girard

NOMBRE D'EXEMPLAIRES

200